

INTEGRATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

PROCEDURE

1 – Candidature

En tout premier lieu, les candidats (spontanés ou parrainés) doivent impérativement faire parvenir au Commissaire du collège concerné un dossier comprenant :

- Une lettre de motivation
- Un portfolio et/ou une biographie

2 – Vote

Chaque demande est ensuite soumise au vote à la majorité des membres du comité d'éthique.

A l'issue du vote, un mail d'acceptation ou de refus est envoyé par le Président au candidat copie au secrétariat.

En cas d'acceptation, le candidat sera invité à consulter dans la "boîte à outils" du site les documents suivants:

- Le Livret d'accueil comprenant le règlement intérieur
- Le dossier d'inscription
- L'appel à cotisation annuelle

3 – Admission

Le candidat devra alors retourner

- Au secrétariat le règlement intérieur lu, accepté et signé ainsi qu'un dossier d'inscription complété afin de permettre la mise à jour de nos différents dossiers et du site de l'Académie.
- A la trésorerie le montant de la cotisation annuelle.

4 – Mise à jour des données

Une fois ces trois éléments en notre possession (règlement intérieur signé, cotisation encaissée et dossier d'inscription reçu), le Secrétariat actualise les listings et les données de la boîte mail de l'Académie. Il transfère le dossier au responsable de la gestion du site afin d'en effectuer la mise à jour.